



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL **SUCCINCT DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 23 juillet 2024 À 18H**

Le 23 juillet 2024, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS : MM. Philippe ARDHUIN – Léonard BALDOCCHI – Marina BARRESI – Myriam BONNET – Jean-Michel CASTAGNETTI – Isabelle CAUET – Yvonne FORNASIER – Anna GAGLIARDI – Édouard GAI– Noémie GUILBOT – Paul MAISON – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Jennifer PALOMBE-MARKARIAN – Hervé PERNOT – Lucien RIGAT — Claudine SEGURA – Hervé SEREKIAN – Dominique VALOIS-VALERA –Marc VIGOUROUX– Gilbert ZUNINO

PROCURATIONS :

- M. Robert CANAMAS à M. Edouard GAI
- Mme Stéphanie CHASTIN à Mme Myriam BONNET
- Mme Micheline FRAU à Mme Jennifer PALOMBE
- M. Anthony GIMENEZ à M. Philippe ARDHUIN
- M. Jean Le PESQ à Mme Isabelle CAUET
- Mme Paule RANUCCI à Mme Marina BARRESI
- Mme Marine SIMULA à Mme Dominique VALOIS-VALERA

ABSENTS : - M. Yoann FEMENIA – M. Jean-Charles POUPEL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 27

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Il est 18h, le Conseil Municipal va commencer. Bonjour Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux.

Questions du groupe De Collongue A Simiane

Monsieur Zunino : Il n'y a pas les PV d'abord ? Du 22, 29 et 18 mai ?

Monsieur le Maire : Oui ça c'est après. Avant la désignation je voulais d'abord lire les questions du procès-verbal du Conseil Municipal.

Nous rappelons que, depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal n'est plus obligatoire, mais l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante. Or, nous constatons que les projets de PV des deux séances du mois de mars 2024 sont envoyés en même temps que celui du 18 mai 2024 pour la séance du conseil du 23 juillet, ce qui est totalement anormal voire illégal. Respecterez-vous cet article pour les prochains Conseils Municipaux ?

Monsieur le Maire : Comme nous l'avons déjà rappelé à plusieurs reprises, la saisie des procès-verbaux des Conseils Municipaux est une tâche difficile par la durée de nos Conseils, qui durent des heures, alors que nous avons peu de délibérations, et parce que les interventions se font régulièrement sans demander la parole et sans parler dans le micro. Retranscrire les Conseils dans ce contexte n'est pas sain. Mais votre question est pertinente. Donc, je propose à Monsieur Vigouroux, puisque c'est vous qui avez posé la question, que votre groupe prenne en charge cette tâche. Nous serions très heureux de vous voir participer plutôt que de critiquer systématiquement. Êtes-vous d'accord pour être le secrétaire de séance ?

Madame Mazeaud : Je pense que c'est une tâche administrative pour laquelle le personnel administratif de la Mairie est rémunéré.

Monsieur le Maire : C'est principalement la secrétaire de séance et, jusqu'à preuve du contraire, c'est Madame Valois.

Madame Mazeaud : Et sur quelle base ?

Monsieur le Maire : Sur la base que vous nous dites « ce n'est pas normal, nous ne les avons pas », nous vous disons que la tâche est difficile, donc je vous propose de le faire.

Madame Mazeaud : On va y réfléchir.

Monsieur le Maire : Donc pas pour ce conseil. D'accord.

Monsieur Vigouroux : Il y a des logiciels qui existent qui permettent de retranscrire immédiatement à partir de l'enregistrement numérique

Monsieur le Maire : Nous on ne l'a pas.

Monsieur Vigouroux : Bon, ça va.

Monsieur Zunino : C'est une tâche administrative, ce n'est pas une tâche d'un élu ou d'un conseiller municipal d'opposition de retranscrire les PV du Conseil Municipal. C'est une tâche administrative.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas du tout dans la loi ce qui gênerait.

Monsieur Zunino : Madame Valois, qui est adjointe au Maire, prend note du Conseil Municipal, les délibérations, les absents, les présents, les choses comme ça, mais elle ne note pas tout le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas vu dans la loi que c'est quelqu'un du groupe majoritaire et adjoint qui doit retranscrire.

Monsieur Zunino : Non, c'est une tâche administrative, ce n'est pas le rôle de Madame Valois. Ce n'est pas une critique émise par l'opposition, on relève ce genre de problème, puisque trois mois après on a un PV –

Monsieur le Maire : Vous voulez être secrétaire de séance ?

Monsieur Zunino : Ce n'est pas la question Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien, je propose en secrétaire de séance Madame Dominique Valois. Une opposition ?

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire j'ai une autre question.

Madame Valois : Je souhaite m'exprimer avec la condition que chacun demande la parole pour parler, parce qu'effectivement c'est une tâche, pas difficile, mais longue, chronophage, et il faut que chacun prenne conscience de cela. Merci.

Monsieur Zunino : J'ai une autre question concernant la note de synthèse.

Monsieur le Maire : Attendez, pour l'instant je réponds aux questions du groupe *De collongue A Simiane*.

Il y a près d'un an, vous nous avez informés de l'obligation de réaliser des fouilles archéologiques sur le terrain des hauts de Gadie, or nous constatons que ces travaux n'ont toujours pas démarré. Quelle en est la raison?

Monsieur le Maire : Au fil des mois, le détail des fouilles s'est affiné, et le prix a encore augmenté. Nous étions à 2 millions 6 pour les fouilles sur le premier chiffrage, nous dépassons maintenant les 3 millions d'euros sur la dernière évaluation. Après discussion avec la DRAC, il a été décidé de réaliser des fouilles archéologiques sur la partie des logements uniquement, ce sont les plus intéressantes, et aussi les moins coûteuses. Parallèlement, nous avons acté la construction du groupe scolaire sur du remblai technique avec des fondations spéciales. Ce qui permettra de ne pas impacter le sous-sol, donc d'éviter de réaliser les fouilles pour le moment.

Sur la partie prévue pour l'EHPAD, nous la mettons en attente en fonction du projet à venir. Sur les choses restant en état, nous évaluons les fouilles à environ 800 000 euros pour la commune.

Vente Korian : Lors de la réunion du CIQ des Hauts Quartiers qui s'est tenue le 18 mai 2024, vous avez indiqué que Korian n'envisageait plus d'acheter la parcelle des Hauts de Gadie - somme toute ce n'est pas tout à fait vrai étant donné que je ne le savais pas à l'époque. Vous avez également précisé que le bâtiment actuel que louait Korian pourrait être transformé en hôtel, pouvez-vous nous apporter des précisions sur le dossier aux membres du Conseil Municipal ?

J'ai reçu le groupe Korian mardi dernier qui a pour le moment quasiment gelé l'ensemble des opérations en France à cause du contexte national. Suite au scandale Orpea, les actions de Korian ont complètement chuté. Mais ils ont également fait part du contexte local qui les a refroidis. L'investissement se portait à plus de 20 millions d'euros sur notre commune. Mais les accusations qui ont été portées contre Korian, notamment via la gendarmerie, comme quoi le terrain était sous-évalué il y aurait eu des pots-de-vin, a fortement peiné le siège parisien.

Donc ils remettent sur la table la construction de groupe. Je pense qu'au lieu d'émettre des hypothèses, vous auriez mieux fait de vous battre pour l'intérêt général pour que ceci puisse se faire.

Donc, pour rebondir sur la 2^{ème} question, évidemment, nous avons demandé à la Métropole de mettre un emplacement réservé sur le bâtiment actuel, pour que l'hôtellerie et annexes, ça veut dire que cela peut être de la restauration, ça peut-être beaucoup de choses, ça peut être un EHPAD... afin d'éviter que le terrain, qui appartient à une banque, ne soit vendu à des promoteurs, et d'avoir des immeubles. Question suivante.

Construction première tranche école élémentaire et logement : Pouvez-vous apporter des précisions sur les échéances relatives à ces projets : permis de construire, fouilles archéologiques, début de construction... déroulement et fin des travaux.

Pour le logement, il y a un recours qui espérons-le, sera retiré avant la fin de l'année. Ensuite nous démarrerons dans la foulée les fouilles, environ quatre mois, puis les constructions. Pour le groupe scolaire, nous sommes en phase APS (Avant-Projet Sommaire), nous espérons un permis déposé fin septembre, pour un démarrage des travaux début 2025 si comme indiqué, pas de fouille sur cette partie.

Création d'une commission de contrôle des comptes.

La préfecture a-t-elle enfin répondu à votre relance telle qu'évoquée lors du Conseil Municipal du 18 mai 2024 dont nous n'avons pas eu de copie ?

Cette commission sera créée à la rentrée, lors du premier conseil, puisqu'on peut créer toutes les commissions que l'on veut, même si elles ne sont pas obligatoires. Mais il ne faudra pas faire la politique de la chaise vide, comme vous avez fait lors des dernières commissions.

Demande d'informations : point 1.3

Lors de cette commission extra-municipale, nous avons demandé s'il était possible d'avoir transmission du document présenté par l'agent de l'ONF, or nous n'avons pas reçu ce document, et reformulons cette demande dans le cadre de la délibération proposée.

Ce document étant trop lourd et pour éviter le gaspillage papier, il vous a été envoyé par WeTransfer. Mais ce n'est pas le plan de gestion. C'est un document, si vous parlez du document qu'avait l'ONF (et ce n'est pas le bon), c'est un document interne à l'ONF que nous n'avons pas. Donc dans ce cas-là il faut demander à l'ONF.

Monsieur Vigouroux : Non, moi je parle du document qui a été présenté par l'agent de l'ONF lors de la commission extra-municipale. Je lui avais demandé la possibilité de l'avoir.

Monsieur le Maire : Nous, nous avons le plan de gestion, et le reste nous ne l'avons pas. C'est un document de l'ONF, on va demander à l'ONF.

Monsieur Vigouroux : Il a dit qu'il l'envoyait à la Mairie et que donc à la Mairie –

Monsieur le Maire : On ne l'a pas reçu. Enfin on a reçu le plan de gestion puisque c'est le seul document qu'il doit nous donner.

Point 2.6 : L'ordre du jour prévoit une délibération pour un contrat de près de 3.5 millions sans aucune précision. Nous demandons la transmission des propositions des contrats de prêt des organismes bancaires sollicités.

Les éléments vous ont été transmis mais seront rappelés une nouvelle fois lors de la délibération
Point 5.3 : Nous demandons la transmission du protocole relatif au temps de travail actuellement en vigueur afin de le comparer précisément à celui applicable à compter de janvier 2025.

Ce document vous a également été transmis.

Monsieur Zunino vous aviez une question ? Mais je vous rappelle que pour pouvoir répondre, en général, on les soumet à l'avance pour avoir des réponses.

Monsieur Zunino : C'est juste une question concernant la délibération 1.11 concernant ce prêt. Dans la note de synthèse explicative il n'y a aucune information cinq jours avant le Conseil Municipal, c'est-à-dire qu'on se retrouve devant le fait accompli, de voter une délibération pour un emprunt de trois millions et demi, sans information, si c'était –

Monsieur le Maire : Dans les autres conseils municipaux, l'emprunt on en a déjà parlé. Vous y étiez au dernier conseil, vous n'avez pas été absent ?

Monsieur Zunino : Mais ce n'est pas le même prêt ?

Monsieur le Maire : Bon, vous en parlerez au moment de la délibération. On ne va pas le faire dans le désordre.

Des modifications sont ici apportées aux anciens procès-verbaux. Toutes les modifications demandées ont été prises en compte.

Approbation du procès-verbal du 22 mars 2024 :

POUR : 21

Abstentions : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

Approbation du procès-verbal du 29 mars 2024 :

POUR : 21

Abstentions : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

Approbation du procès-verbal du 18 mai 2024 :

POUR : 21

Abstentions : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – Gilbert ZUNINO)

POINT 1.1 : OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CRECHE – CHOIX DU DELEGATAIRE, VOTE DES TARIFS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire : Donc ceci est passé en commission puisque la DSP arrive à terme. Je laisse la parole à Dominique Valois.

Madame Valois : Merci Monsieur le Maire. La commune de Simiane-Collongue délègue sur le domaine public communal l'occupation et l'exploitation d'un local d'une superficie habitable d'environ 600 m² et d'une capacité de 60 places. Le local est composé de trois unités. Une unité pour les bébés, accueillant vingt enfants. Une unité de moyens accueillant encore vingt enfants et une unité de grands, accueillant toujours vingt enfants. La commune a souhaité continuer à déléguer cette activité afin de répondre au mieux à la qualification professionnelle, technique et financière exigée. Le choix s'est fait au terme d'une sélection conduite par la commission de service public au bénéfice de Synergie Family. L'association retenue a proposé un projet correspondant parfaitement aux attentes de la commune aussi bien d'un point de vue technique que financier, et le démarrage devrait intervenir le 1er septembre 2024 pour une durée de trois ans renouvelable trois fois un an par tacite reconduction. Donc je vous demande d'approuver ce point s'il vous plaît. Merci.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Vigouroux : En tant que membre de cette commission je voudrais signaler que contrairement à ce qui était prévu lors de la création de cette instance – je me réfère là à la note de synthèse du 22 mars 2024 – les membres de la commission n'ont pas eu accès aux dossiers techniques des candidats, mais uniquement aux pièces administratives. Ce ne sont pas les membres de la commission qui ont analysé les dossiers de candidature mais deux agents de la commune. Les membres de la commission n'ont pas non plus établi ni participé à la rédaction du rapport à destination de l'assemblée délibérante. Et à la suite de la transmission de ce rapport, j'ai formulé des préconisations relatives au taux d'absentéisme à la crèche. En effet sur le rapport d'activité 2022, j'attends toujours le rapport d'activité 2023 d'ailleurs, j'ai relevé un taux d'absentéisme du personnel supérieur à 50%, 2 438 jours d'absences au 22, 67 ETP.

Monsieur le Maire : Mais sur la Mut' ?

Monsieur Vigouroux : Non, ce n'est pas la Mut' encore ? C'était Bulles et Billes en 2022 ?

Monsieur le Maire : Oui, c'était Bulles et Billes mais je veux dire, ceci ce n'est pas ce qui a été choisi ?

Monsieur Vigouroux : Non d'accord, mais le personnel va rester puisque le personnel est transféré ? Y compris la directrice ?

Monsieur le Maire : Oui enfin, on est au Conseil Municipal on ne va pas refaire la commission ? Je ne comprends pas où vous voulez en venir.

Monsieur Vigouroux : Laissez-moi terminer et peut-être que vous comprendrez ? Donc plus de 35% relèvent de la maladie et plus de 36,5% lorsqu'on prend en compte les accidents du travail. J'avais donc préconisé de demander aux candidats retenus de mettre en place un plan d'action avec une remontée d'informations trimestrielle de l'évolution du taux d'absentéisme auprès de

notre commune. Voilà, cette préconisation n'a pas été prise en compte et je trouve ça bien dommage. Je me pose d'ailleurs la question de pourquoi elle n'a pas été retenue ?

Monsieur le Maire : Bon. Alors lorsqu'il y a le rapport d'analyse des offres, lorsqu'il y a une négociation, j'ai peut-être tort, moi j'interdis les élus.

Monsieur Vigouroux : Pardon ?

Monsieur le Maire : J'interdis les élus, ils ne participent pas.

Monsieur Vigouroux : Ah bon ?

Monsieur le Maire : Ce sont les services qui le font. Pour une bonne raison. C'est que si un élu parle, les services risquent de modifier parce que c'est un élu. Et ça je ne le veux pas, je veux un rapport franc et sincère. Et c'est comme ceci depuis que je suis maire. Si bien qu'il n'y a pas de suspicion d'avoir aiguillé le choix d'un candidat. C'est ma façon, et je l'ai toujours fait, que ça soit quand j'étais maire ou directeur. Je peux comprendre qu'on puisse le faire différemment, dans beaucoup de mairies c'est différent.

Monsieur Vigouroux : Non mais c'est surtout qu'il faut présenter la commission différemment alors ?

Monsieur le Maire : Non. Quand on fait l'ouverture des plis et que vous nous demandez d'avoir les documents avant d'avoir l'ouverture des plis, ça c'est illégal. Nous sommes d'accord ?

Monsieur Vigouroux : Oui, j'en ai convenu, tout à fait. Ce n'est pas ce que j'ai demandé d'ailleurs. Ce que j'ai demandé, avant l'ouverture des plis, c'était l'appel d'offres, qu'on a mis une semaine à m'envoyer, ce que j'ai redemandé. C'étaient les conditions de l'appel d'offres.

Monsieur le Maire : Bien.

POUR : 22

CONTRE : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX–)

La délibération est adoptée.

POINT 1.2 : ADHESION A LA CHARTE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU MARTINET NOIR.

Monsieur le Maire : Alors le martinet noir, c'est un oiseau, qui ressemble à une hirondelle, et qui a une particularité, c'est qu'il mange son poids en moustiques. Dans les zones où il y a énormément de martinets, il n'y a plus de moustiques. Le problème que nous avons, notamment dans le département, c'est que dans plusieurs endroits ils mettent des larvicides dans l'eau, si bien qu'il y a moins de moustiques. Mais s'il n'y a pas de moustique, il n'y a pas de martinet. Mais par contre quand vous mettez les larvicides, il y a toujours des moustiques qui sortent. Donc en fait c'est un peu le cercle vicieux. Pour ce faire il y a une charte pour cet oiseau qui est fortement utile, notamment dans la plaine à Simiane. Donc pour ce faire, nous adhérons à la

charte et il y a déjà des nids qui vont être posés. Je laisse la parole à Marina, si tu veux en parler un peu plus longuement ?

Madame Barresi : Merci Monsieur le Maire. Le département a donné 4 nichoirs et nous les avons installés au niveau de la mairie car nous avons un couple de martinets noirs. Grâce à cette charte on pourra acheter des nichoirs qu'on pourra placer dans les bâtiments communaux si on aperçoit des couples des martinets noirs.

Monsieur le Maire : Et si possible au niveau de la crèche et des bâtiments de la maternelle, parce qu'il y a énormément de moustiques là-bas

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Zunino : Je ne serai pas contre cette délibération bien sûr mais je me pose quand même une question, parce qu'on parle de 46% d'effectifs en moins de martinets noirs sur la région alors que je m'aperçois du côté de Babol et de la Roque qu'il y a énormément de martinets. Est-ce que ça n'a pas une incidence justement sur la disparition des hirondelles ? Parce qu'on ne voit plus d'hirondelle actuellement sur le secteur, par contre je vois énormément de martinets.

Monsieur le Maire : Alors là-dessus je vais interroger les services de ma délégation parce que je l'ignore totalement. Je ne sais pas mais je pense que ça doit être compatible. Je ne vois pas la raison puisque ce n'est pas tout à fait la même nourriture ou peu, donc on va voir.

Monsieur Zunino : Si, l'hirondelle elle mange aussi les moustiques et les petits insectes.

Monsieur le Maire : Pas autant. Et visiblement dans la plaine il y a à manger pour tous.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité

POINT 1.3 APPROBATION DE LA REVISION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – PERIODE 2023-2042

Monsieur le Maire : Donc ceci est le plan de gestion des massifs qui est obligatoire sur les « forêts publiques » car la loi a évolué. Avant ce n'était que des forêts domaniales, mais comme l'ONF avait quelques problèmes financiers, ils l'ont étendu aux forêts communales. Ils les ont considérées comme publiques. Donc on a réuni le Conseil Municipal avec l'ONF qui nous l'a exposé, c'est un gros document. Il faut savoir que lorsqu'il y a des coupes de bois, on a une obligation de vente par l'ONF, et le marquage et les coupes, c'est géré par l'ONF. Par contre, chaque coupe de bois est soumise au Conseil Municipal en amont. Donc vous avez participé à la commission, est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Pernet : Un commentaire d'ordre général, je voulais juste déjà dire que je trouvais plus agréable le Conseil Municipal d'aujourd'hui. Alors est-ce la présence du public qui rend beaucoup plus calme l'atmosphère ? Mais je trouve ça très bien. Je tenais à vous remercier aussi également parce que vous passez le message à vos différents élus et c'est très agréable, je suis content de vous avoir entendu aujourd'hui. Je suis content du calme apaisé, vraiment, je tenais

à le souligner. J'espère qu'on va finir le Conseil Municipal comme ça et ça sera peut-être des choses qui nous changeront de l'habitude.

J'avais deux questions concernant cette convention. La première question : est-ce que l'ONF intervient dans le cadre de son statut régalien ou dans le cadre de son statut privé ?

Monsieur le Maire : Régalien.

Monsieur Pernot : Donc ça veut dire que quelque part même si c'est un statut régalien vous avez dû les mettre en concurrence. Et deuxième question sous-jacente, est-ce qu'aujourd'hui on a une estimation du coût associé à leurs prestations ?

Monsieur le Maire : Actuellement, la forêt simianaise, qui est très vaste, elle va coûter énormément d'argent avant qu'elle soit rentable à la coupe de bois, il faudra attendre normalement 50 ans. Pour une bonne raison ; la forêt n'a jamais été exploitée, et les vieux arbres servaient pour le gemmage, c'est-à-dire qu'on les martelait comme dans les Landes. On blessait l'arbre et on récupérait la résine pour en faire de l'essence de térébenthine. Lorsqu'on fait ceci, le tronc d'arbre n'est pas exploitable pour du bois d'œuvre. Donc on va en faire de la pâte à papier ou autre, ce qui ne vaut pas grand-chose et surtout, ce n'est pas exploitable parce qu'on ne peut pas couper un arbre là, à 800 mètres un autre arbre ou autre. Donc il faudra faire des coupes qui vont servir de coupe-feux, des layons, et les essences qui vont en sortir auront toutes le même âge. Après il y a un dépressage pour que l'arbre puisse grossir, et après on exploite ? Je vais vous dire, on ne verra pas de l'argent rentrer dans les caisses de la commune au bout de 50 ans. Parce que les arbres actuellement ça va nous coûter plus cher qu'autre chose. Sans compter que les chemins d'exploitation pour aller faire ceci, ils sont un peu urbanisés. Je rappelle une chose, une coupe de bois, ce n'est pas déforester l'Amazonie. S'il n'y a pas de coupe de bois, les forêts brûlent. Ça devient des brulôts. Les arbres sont en sénescence et tombent. Actuellement nos arbres tombent à une vitesse impressionnante. Je peux vous en parler, j'habite en pleine forêt. Tous les arbres qui sont en creux des vallons, il y a eu trois années de sécheresse consécutives, le réseau racinaire ne s'est pas créé. Donc ils sont en sénescence et ils tombent. Et avant de tomber, comme ils sont fragiles, vous avez des champignons, ce qu'on appelle le phellin qui se développent. Il y en avait même dans le parc de la Mairie, c'est aussi pourquoi vous voyez énormément d'arbres qui sont coupés à quatre mètres de hauteur. Ce n'est pas le vent ou un cisaillement, c'est une plante qui a eu le phellin, et le phellin va au cœur de l'arbre et l'arbre tombe. Actuellement, pour vous donner un indicateur, tous nos cèdres sont pratiquement morts. Les marronniers ça commence, est-ce que c'est le réchauffement climatique ? Ça c'est une polémique, je ne peux pas en parler, mais par contre, les trois années de sécheresse amènent les champignons, les maladies et les scolytes. Et si on a les scolytes qui arrivent, je peux vous garantir que la forêt il n'y en aura plus. Donc notre forêt est actuellement sous perfusion, et il serait grand temps de l'entretenir très rapidement. Actuellement on a eu la chance que nos forêts n'aient pas brûlées, même s'il y a eu un départ de feu aujourd'hui. Mais toute forêt qui n'est pas entretenue brûle. Si vous allez hors des Bouches-du-Rhône, vous voyez encore beaucoup de forêts, mais elles sont entretenues, et elles, elles ne brûlent pas. Quand vous voyez des forêts dans le Var qui brûlent, en règle générale, c'est qu'elles ne sont pas entretenues. Et en soit c'est la loi.

Monsieur Pernot : Puis-je prendre la parole ? Madame Valois, juste un point de précision. A votre remarque que de couper une forêt ce n'est pas tuer l'Amazonie, on est complètement en phase avec vous, il n'y a pas de débat là-dessus, on va dans le sens de l'histoire. Une forêt ça

s'entretient, c'est un organisme vivant qui doit s'entretenir. En revanche il y a un élément que je n'ai pas compris dans votre présentation. J'ai cru comprendre que vous sous-entendiez que l'exploitation de la forêt de Simiane allait apporter des revenus. Je suis surpris parce que là aujourd'hui je n'ai pas vu de plantations, et je n'ai pas vu de plantes et de plans déjà réalisés récemment. Et deuxième point qui là m'interpelle sur votre remarque sur l'incendie, et vous avez raison, il faut l'entretenir pour prévenir les incendies. Moi j'habite dans les Hauts Quartiers, donc je ne souhaite pas être pris dans les incendies. Par contre, juste un point de vigilance, quand je vois ce qui est en train de se préparer dans le Domaine des Marres avec la pose des barrières pour accéder au domaine des Marres, on va avoir un stationnement anarchique. Et on sait très bien que parmi les gens qui utilisent des voitures, il y en a qui fument des cigarettes, et je pense que la première source d'incendie au Domaine des Marres, ça va être ceux qui vont monter là-haut, qui vont se garer n'importe comment et qui ne vont pas respecter la forêt.

Monsieur le Maire : N'importe comment où ? Parce que si on met des barrières, c'est justement pour canaliser la fréquentation, c'est là où je ne comprends pas. Alors justement ce sont les coupes de bois qui font que les nouvelles pousses ont le même âge. On rajeunit la forêt. Et quand vous voyez une coupe de bois, il y a des privés qui en font sur la commune, vous y allez maintenant, vous n'avez pas l'impression qu'il y a eu une coupe de bois, ça se régénère très vite. Et je tiens aussi à dire qu'avant, la forêt ne brûlait pas, un, parce que ça rapportait des revenus, mais surtout, ce qui amène un incendie qui se propage dans notre région c'est l'argelas, c'est le chêne kermès. Et avant, on les coupait et on allait les vendre à Aix ou à Marseille pour préchauffer les fours des boulangers. Donc en fait il y avait peu de combustibles au sol, c'était dégagé. Ce qui n'est plus le cas maintenant. Bien, là on s'égare un peu.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité

POINT 1.4 : OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT 2023

Monsieur le Maire : Il n'y aura pas de vote, donc c'est simplement une approbation. Le comité du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat est un syndicat qui a été créé, et le siège se trouve actuellement sur Simiane, et ça regroupe Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane.

Monsieur Zunino : Dans ce rapport du SIGV, enfin du Syndicat du Grand Vallat, je me suis aperçu quand même qu'il n'y avait que deux seuls opérateurs vidéo dans cet organisme. Comment font-ils pour travailler ? Et assurer justement la vue des images et de ce qu'il se passe sur les trois communes avec deux seuls opérateurs, ça c'est ma première question. Deuxièmement, est-ce que le deuxième opérateur est assermenté ? Le premier, je le connais donc je pense qu'il doit être assermenté, mais le deuxième qui figure sur ce rapport est-il assermenté ? Et une question, bien sûr, au point de vue des élus, est-ce que les élus sont rémunérés ?

Monsieur le Maire : Alors, au niveau du Syndicat du Grand Vallat, il va y avoir un recrutement qui va être fait suite à l'arrivée de Cabriès et des caméras. Actuellement les caméras, jusqu'en

début d'année, n'étaient pas reliées, parce qu'ils n'avaient pas fait le développement de la fibre noire, et deux personnes suffisaient.

Concernant les indemnités des élus, il y a une indemnité des vice-présidents qui est aux alentours de 100 euros, je crois, tous les deux mois.

Monsieur Vigouroux : On a eu donc le rapport d'activités, mais qui n'était pas accompagné par le compte administratif tel que ça l'a été énoncé par la présidente du syndicat du Grand Vallat. On a pu l'obtenir hier soir à 21h15, mais ce document ne permet pas d'identifier réellement un certain nombre de choses, notamment la participation financière de la commune de Simiane pour le SIGV.

Monsieur le Maire : On le vote dans le budget.

Monsieur Vigouroux : Oui mais c'est dommage qu'elle n'apparaisse pas. On ne peut pas la retrouver comme ça.

Monsieur le Maire : Pour le public, les communes payent au *pro rata* de leur population.

Monsieur Vigouroux : Et j'avais relevé effectivement que lors du comité syndical du 9 octobre, il a été décidé le versement d'une indemnité donc à la présidente et aux deux vice-présidents, sans que ce montant ne soit précisé. Le compte administratif ne permet pas non plus d'identifier la somme versée, si ce n'est qu'il y a deux lignes qui pourraient correspondre à ça. La ligne 64-118 « autres indemnités » qui s'élève à 32 723 euros ou le compte 64-138 « primes et autres indemnités » qui représente 43 349 euros. Donc, à savoir, quel est le montant concrètement perçu par les vice-présidents et présidente.

Monsieur le Maire : J'ai répondu à Monsieur Zunino.

Monsieur Zunino : 100 euros.

Monsieur Vigouroux : Oui d'accord, 100 euros c'est quoi, c'est mensuel, c'est sur l'année ?

Monsieur le Maire : C'est tous les deux mois.

Monsieur Vigouroux : Et en ce qui concerne les activités du SIGV, nous constatons qu'il existe un dispositif conséquent pour les actions en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse, animé par cinq ETP (Equivalent Temps Plein), ce qu'ils ont appelé la filière médico-sociale, cinq ETP sur les 11,8 ETP du SIGV. Nous regrettons que ce dispositif ne fasse pas l'objet d'une information donnée aux citoyens de la commune, et que les actions menées dans le cadre du projet « la conciliation et l'école » n'aient concerné que les communes de Bouc Bel-Air et de Cabriès. Il nous paraît donc indispensable d'informer les habitants de Simiane de ce volet des actions du SIGV.

Monsieur le Maire : C'est déjà passé dans le journal municipal.

Monsieur Vigouroux : Et bien donnez-le moi, moi qui le lis précisément.

Monsieur le Maire : Et bien lisez-le parce qu'il est plein d'informations.

Monsieur Vigouroux : On avait eu l'information l'an dernier puisqu'on avait eu un compte-rendu qui avait été fait sur place, effectivement on avait rencontré la personne comme ça.

Monsieur le Maire : Et surtout quand on téléphone à la Mairie on aiguille directement.

Monsieur Vigouroux : Peut-être faudrait-il insister sur cette information, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'habitants qui soient au courant de ces dispositifs mis en place par le SIGV.

Madame Valois : Concernant la jeunesse, Monsieur Vigouroux, il y a eu une prise en charge par le SIGV, le permis de surfer, en partenariat avec la Police Municipale. Les enfants ont également été éduqués aux risques routiers et digitaux. Il y a pas mal d'actions auxquelles nos écoles participent.

Monsieur Vigouroux : Non là je parlais du projet la conciliation et l'école qui aurait pu être effectivement intéressant pour Simiane. Là, il y a 4 écoles de Bouc-Bel-Air et deux écoles de Cabriès.

Monsieur le Maire : Simiane en fait partie.

Monsieur Vigouroux : Sur le rapport d'activité 2023, ce projet n'a porté que sur quatre écoles de Bouc Bel-Air et deux écoles de Cabriès.

Monsieur le Maire : On ne va pas créer des problèmes à l'école de Simiane pour les appeler ? Ils interviennent quand il y a des problèmes ?

Monsieur Vigouroux : Il y a des problèmes qui ont été créés, oui, semble-t-il. Sinon, cela fait plus d'un an qu'il nous a été répondu –

Monsieur le Maire : Il y a des problèmes qui ont été créés, vous pouvez développer ?

Monsieur Vigouroux : Je crois que vous aviez organisé une manifestation devant l'école ?

Monsieur le Maire : Moi je n'ai rien organisé du tout, par contre vous y étiez, je vous ai vu.

Monsieur Vigouroux : Oui j'y étais oui.

Monsieur le Maire : Mais je n'ai rien organisé du tout moi. Et surtout, j'étais parent d'élèves. Vous êtes parent d'élèves là-bas ?

Monsieur Vigouroux : Vous êtes Maire aussi.

Monsieur le Maire : Mais est-ce que vous êtes parent d'élèves ?

Monsieur Vigouroux : Non je ne suis pas parent d'élèves.

Monsieur le Maire : Bon, sachez que le Maire est un citoyen comme un autre. Il a les mêmes droits.

Monsieur Vigouroux : Un conseiller municipal aussi.

Monsieur le Maire : Oui, mais quand il n'est pas parent d'élèves il n'est pas parent d'élèves. N'essayez pas de faire de la polémique.

Monsieur Vigouroux : Vous allez m'interdire de faire des manifestations ?

Monsieur le Maire : Ecoutez, ce n'est pas nous qui l'avons organisé, moi on m'a averti parce que j'étais parent d'élèves, donc je suis venu. Mais quand je vous ai vu, quelle surprise.

Monsieur Vigouroux : Alors vous interdisez à des personnes d'aller à des manifestations ?

Monsieur le Maire : Quelle surprise de voir des gens qui étaient à une manifestation de parent d'élèves qui ne sont pas parent d'élèves. Donc je ne sais pas ce que vous faisiez là-bas, mis à part de la politique. De la politique sur l'enfance.

Monsieur Vigouroux : Je pense que vous aussi vous en faites de la politique là.

Voilà et juste pour terminer, il y a plus d'un an il nous avait été répondu favorablement à une demande de visite du CSU, mais sans concrétisation à ce jour. Voilà donc on attend toujours, c'est une demande qu'on avait formulée auprès de Monsieur Canamas qui avait répondu favorablement et on n'a toujours pas la possibilité de visiter ce lieu qui est géré par le SIGV.

Monsieur le Maire : Une ligne pour le CSU, je n'ai pas compris ?

Monsieur Vigouroux : On avait demandé à visiter le CSU après son inauguration, le centre de supervision Urbain, ok ?

Monsieur le Maire : Le mieux c'est de demander à la Présidente.

Monsieur Vigouroux : On a eu une réponse favorable de Monsieur Canamas qui est un des représentants.

Monsieur le Maire : Le mieux c'est de demander à la Présidente.

Monsieur Vigouroux : C'est dommage d'avoir des représentants de la commune si c'est pour...

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire ? Vous ne m'avez pas répondu sur l'assermentation de la deuxième personne.

Monsieur le Maire : Ecoutez ce n'est pas moi qui recrute.

Je crois que le deuxième est assermenté, et la personne qui est recrutée vient de la gendarmerie, donc elle doit être assermentée.

Monsieur Zunino : Monsieur le Maire, cela n'a rien à voir, une personne qui est recrutée, même si c'est ...

Monsieur le Maire : Demandez à la directrice du SIGV, mais savoir quel est le *curriculum vitae*, ce n'est pas mon domaine. Ce n'est pas à moi de m'en charger, et je ne suis même pas là pour le recrutement.

Monsieur Zunino : Mais monsieur le Maire, vous êtes déjà vice-président, vous avez quand même deux ou trois élus qui sont élus au SIGV et qui peuvent demander, pour savoir si ces personnes sont assermentées ou pas, puisque pour moi c'est tout à fait illégal.

Monsieur le Maire : Mais on va demander. Vous nous posez la question, on va vous répondre. Mais me dire que c'est anormal que je ne sache pas, non je ne sais pas.

Monsieur Zunino : C'est bien, vous participez à des réunions tous les deux mois et vous ne savez pas si –

Monsieur le Maire : Les réunions sur l'assermentation et le personnel, vous étiez au SIGV durant mon premier mandat et vous savez très bien qu'il n'y en a pas. Donc n'inventez pas des choses qui n'existent pas.

Monsieur Zunino : Et je m'y attardais justement pour savoir qui était assermenté ? Et je vous répète, ce n'est pas parce qu'on recrute un fonctionnaire de gendarmerie qu'obligatoirement il aura une assermentation pour exploiter des images de protections vidéo.

Monsieur le Maire : Mais on va le demander. Et on vous répondra.

Monsieur Pernot : Monsieur le Maire, un petit commentaire s'il vous plaît, je suis choqué, vous êtes vice-président et vous n'êtes pas au courant de ces éléments de base, sachant qu'il n'y a pas 250 personnes qui y travaillent. Je m'interroge, quel est le rôle d'un vice-président ? A quoi sert un vice-président, si ce n'est un titre d'honneur ? Et de plus, à quoi ça sert d'être payé ?

Monsieur le Maire : Alors, je vais vous dire une chose, je m'occupe de la prévention de la délinquance, et principalement du déploiement des images vidéo. Après, les problèmes internes, structurels, de l'administration, c'est à l'administration. Ça, c'est dans toutes les EPCI, c'est dans toutes les communes, que les élus ne s'occupent pas de l'administratif et des fonctionnaires. Il y a des DGS qui sont là pour ça et qui sont payés pour ça. Et aller prendre sur les plates-bandes des RH, des DGS ou autres, moi, ce n'est pas mon travail et je n'ai jamais vu ça. Et ce serait très très mal perçu, c'est comme ceci, y compris dans les entreprises.

Monsieur Pernot : Ok, j'entends ce que vous êtes en train de dire, mais par contre laissez-moi juste penser à une chose, c'est qu'aujourd'hui sur un sujet aussi sensible que la sécurité, ne pas être conscient du profil des gens qui travaillent pour la sécurité du citoyen, ça m'interpelle.

Monsieur le Maire : Mais on en est conscient, d'ailleurs c'est pour ceci qu'il y a énormément de baisse de délinquance grâce au SIGV, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est le Procureur et la gendarmerie. Dire que l'élu n'est pas au courant du prénom, du nom, du *curriculum vitae*, de l'adresse, du numéro de téléphone de l'employé de l'EPCI, il faut redescendre sur terre là. Ça ne se fait pas, même pas dans une entreprise.

Monsieur Pernot : Je trouve ça dommage que jusqu'à présent, c'était apaisé, et là vous commencez à monter en pression, comme à chaque fois, et là ça va commencer à devenir pénible.

Ne me dites pas de me calmer, ne me dites pas « redescendez sur terre » je ne suis pas votre copain.

Monsieur le Maire : Ça, je l'avais bien compris. Je dis simplement qu'en France, en Navarre, en Europe, dans le monde entier, dire qu'un vice-président n'est pas au courant de la fiche de poste extérieur de tous les employés, mais vous dites ça comme si c'était du ressort de l'élu et c'est anormal, je dis, redescendez sur terre, regardez comment ça se passe dans la vraie vie.

Pas de vote. Le conseil municipal prend acte de l'approbation.

POINT 1.5 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX (CPIE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCANTS LABELLISES « COMMERCE ENGAGE » DANS LEURS DEMARCHES ECORESPONSABLES –ANNEE 2024-

Monsieur le Maire : Donc nous avons un commerçant qui a fermé, donc nous en avons un de moins, et un autre commerçant qui a ouvert, et qui va adhérer, donc en fait, c'est la même chose que l'année dernière. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Zunino : Merci monsieur le Maire. Je voudrais connaître les sept commerçants labellisés puisqu'ils ne sont pas mentionnés.

Monsieur Sérékian : Les commerces sont les suivants : Belladonna, la boucherie Philippe et fils, le pressing du Moulin, Simiane Optic, l'Atelier Di'vinh, le Vival et l'atelier C tout cousu !. En fait c'est le même nombre de personnes que l'année dernière, et on subventionne à hauteur de 200 € par commerçant, ce qui fait 1400 € pour l'année 2024. Donc en fait c'est simplement un renouvellement de convention avec le CPIE et je rappelle rapidement que le label Commerce Engagé est un outil qui permet d'accompagner un territoire, ses commerçants et ses producteurs vers une démarche de consommation durable.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité

2-1 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2025 – CREATION D'UN HANGAR A CHARETTES

Monsieur le Maire : Est-ce vous avez des questions ?

Madame Mazeaud : Voici une nouvelle demande de financements d'investissements pour le domaine des Marres, malgré nos demandes récurrentes, vous n'êtes toujours pas en mesure de chiffrer les centaines de milliers d'euros dépensés pour les investissements aux Marres depuis le début de votre mandature. Ce nouvel investissement pour un hangar à charrettes générera un reste à charge de plus de 43 425 € pour la commune. La commune est-elle propriétaire de charrettes ? Je ne sais pas. Par contre, la commune est propriétaire de la salle dans laquelle nous trouvons au centre du village, qui est dans un état de décrépitude qui fait honte à notre commune. La commune est propriétaire des locaux de l'ancienne Police Municipale que vous qualifiez vous-même d'insalubre, dont lesquels une réhabilitation devrait permettre une création de logements. Je note que seul, dans ces locaux insalubres, reste le lieu que vous nous avez attribué pour la permanence de notre groupe. Depuis 10 ans il est demandé à la Mairie lors des conseils d'écoles de procéder à la réfection du toit plat du bâtiment A de la maternelle car la rétention d'eau a pour conséquence de créer des nids à moustiques dès le printemps ou des zones d'écoulements dans la cour qui gèlent l'hiver, et nécessite, par précaution une condamnation d'une partie de la cour au détriment des enfants. Nous ne comprenons pas cet acharnement à dépenser l'argent du contribuable pour le parc de loisirs des Marres. Ma question est, combien y a-t-il de charrettes dont Simiane est propriétaire ?

Monsieur le Maire : Ecoutez, c'est bien ce que vous venez de dire, et je le prends à cœur, et je vous remercie énormément de dire que, durant ma mandature, on n'a jamais autant investi à Simiane. Merci Madame Mazeaud.

Madame Mazeaud : Je n'ai pas compris ?

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas compris, bien ce n'est pas grave. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Mazeaud : Non mais je n'ai pas de réponse à ma question ?

Monsieur le Maire : Quelle est votre question ?

Madame Mazeaud : Savoir de combien de charrettes la commune de Simane est propriétaire ?

Monsieur le Maire : Vous avez assisté à la –

Madame Mazeaud : Oui, il y a des charrettes qui appartiennent à des personnes privées, mais la commune de Simiane est propriétaire de combien de charrettes ?

Monsieur le Maire : De tête, une dizaine. Après il y en a certaines que l'on ne mettra pas parce qu'elles ne sont pas en état, et ça ne sert à rien, il y en a d'autres qui servent et qui sont de qualité et on aimerait bien les mettre à l'abri sans les bâcher, parce que dès qu'on les débâche, il y a toujours des réparations et ça entraîne des coûts.

Madame Mazeaud : C'est une fois par an pour la saint Eloi ?

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas une fois par an parce qu'il y en a dans toutes les communes et on représente les communes, donc c'est pendant deux mois, plus le marché de Noël... Après, si vous voulez, on peut supprimer les animaux, supprimer les charrettes etc., ce serait dommage, parce que ça fait partie de notre Histoire, ça fait partie de nos gênes. Donc oui, on a des charrettes, on a une Saint Eloi, que j'ai fait revenir parce qu'elle avait disparu, et je suis fier de défendre les traditions provençales.

Madame Mazeaud : Il reste le hangar des anciens Services Techniques qui est un endroit où on peut exposer des charrettes et garder l'argent pour faire le toit de l'école ?

Monsieur le Maire : Non il n'y aura pas de place. On a aussi les véhicules.

POUR : 21

CONTRE : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX–Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2-2 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2025 – REPRISE DES ENCLOS POUR CHEVAUX ET VACHES AINSI QUE L'ABRI A VACHES

Madame Mazeaud : Investissements pour les Marres, encore et toujours. Ici on parle d'un reste à charge de 43 000 € TTC pour les Simianais. Je vous communique ce chiffre puisque vous vous gardez bien de le faire, surtout de présenter aux Simianais, comme cela se pratique dans les autres communes. Depuis 10 ans, la gouttière du préau de l'école maternelle qui est cassée provoque des douches dans la cour et trempe les enfants qui tentent de s'abriter sous le préau. Depuis des années, les demandes de réfections des cabanes à vélo de la cour de l'école

maternelle restent sans réponse, malgré le risque d'effondrement à proximité des enfants. Les seuls amortissants en caoutchouc des structures de jeux de la cour sont défectueux et occasionnent des chutes –

Monsieur le Maire : Vous avez lu le titre de la délibération ou pas ?

Madame Mazeaud : Ne me coupez pas la parole, Madame Valera aura du mal à faire le compte rendu.

Monsieur le Maire : Moi, je peux vous couper la parole parce que je suis quand même le président du Conseil Municipal jusqu'à preuve du contraire, Madame Mazeaud.

Madame Mazeaud : Ce n'est pas une raison pour couper la parole, il faut montrer l'exemple.

Les seuls amortissants en caoutchouc des structures de jeux de la cour sont défectueux et occasionnent des chutes des petits. La résolution de ce risque est demandée depuis plusieurs années. Ces différents exemples sont des investissements mineurs, dont le budget est certainement inférieur à la reprise des enclos pour les chevaux et les vaches. Il faut croire qu'à Simiane les investissements pour les chevaux et les vaches sont plus importants que la sécurité des enfants de la maternelle. Nous voterons contre cet investissement.

Monsieur le Maire : J'en prends acte. Nous avons des animaux, et vous avez des gens qui viennent de tout le département pour voir cette ferme. Et si vous me dites qu'il faut maltraiter les animaux, ou les mettre dans des conditions déplorables, et bien je vous laisse à votre parole.

Madame Mazeaud : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on peut aussi bien traiter les enfants de l'école maternelle.

Monsieur le Maire : Il ne faut pas refaire la cabane des vaches, alors à votre avis, c'est quoi ?

Madame Mazeaud : Pour le moment ils sont quand même dans des enclos. Ils ne se promènent pas, ils ne divaguent pas.

Monsieur le Maire : Montez ce week-end et regardez.

POUR : 21

CONTRE : 5 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX–)

Abstention : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2-3 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2025 - TRAVAUX DE RENOVATION DES PARTIES COMMUNES DU PRESBYTERE ET LA FACADE ET TOITURE DE L'ANNEXE.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Mazeaud : En mars 2022, deux demandes de subventions ont été votées pour la rénovation du presbytère et la rénovation de l'église. Les travaux de rénovations du presbytère

et de rénovation des façades visibles de la route de Mimet, qui sont d'ailleurs de très belles façades, font-ils partie de ces demandes de 2022, et la subvention demandée est-elle -

Monsieur le Maire : On n'a fait qu'une partie des façades, maintenant on fait le reste.

Madame Mazeaud : Donc là la subvention c'est pour une nouvelle tranche qui va être effectuée en 2025 ?

Monsieur le Maire : Quand on aura les subventions.

Madame Mazeaud : Parce qu'en fait, dans le ROB, il n'y avait pas de dépenses sur 2024, c'est pour ça que je veux savoir si c'est une nouvelle tranche de travaux par rapport à celle qui est visible.

Monsieur le Maire : Il y a entretien des bâtiments communaux. Je rappelle quand même que ces bâtiments sont communaux. Actuellement, on fait de la demande de subventions. S'il y a une urgence absolue, on le fera en 2024, parce qu'on est responsable du clos et du couvert, mais autrement c'est programmé en 2025.

Madame Mazeaud : Donc la réponse c'est que oui, c'est une nouvelle tranche de travaux par rapport à celles qui sont visibles qui viennent d'être effectuées ? C'est juste ça la question ?

Monsieur le Maire : C'est une nouvelle tranche, oui.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité

2-4 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE NON PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Bonnet : Cette intervention s'adresse à Madame Valois et Monsieur Baldocchi. La circulaire du 25 mai 2009 rappelle les obligations des communes en matière de sécurisation des édifices religieux. La commune doit s'assurer du clos et du couvert, en revanche, les dépenses d'équipements en mobilier ne sont pas obligatoires.

Monsieur le Maire : Juste une question, pourquoi vous demandez à Madame Valois et pas au Maire ?

Madame Bonnet : Vous allez voir la suite, attendez un tout petit peu. Si une commune aisée peut faire cet investissement, ce n'est pas notre cas, alors que vous voulez investir des dizaines de milliers d'euros dans le mobilier de l'église, vous négligez vos obligations de renouvellement ou d'acquisition du petit mobilier de première nécessité des écoles comme les tables, les chaises, les bancs, les armoires. Le bien-être de nos petits écoliers n'est-il pas une priorité ?

Madame Valois : Oui, Madame Bonnet, j'ai souvenir que lors du dernier conseil d'école, nous vous avons demandé de nous faire parvenir la liste du mobilier dont vous pensiez qu'il fallait le changer.

Madame Bonnet : Oui, ça fait des années que cette liste est réitérée, en fait, elle ne fait que grossir. Est-ce qu'un budget mobilier pour l'école ne serait pas une bonne idée ?

Madame Valois : Vous l'avez faite passer ?

Monsieur le Maire : Mais on a refait le mobilier de plusieurs classes ? Dont la vôtre d'ailleurs.

Madame Bonnet : Peut-être l'élémentaire effectivement, mais en tous cas pas pour les tout-petits. Il y a toujours ce vieux mobilier.

Monsieur le Maire : Madame Bonnet il me semble bien que c'est votre classe. Il y a deux ans.

Madame Bonnet : Non, absolument pas. Il y a peut-être deux bancs qui sont arrivés, effectivement, mais là c'est le mobilier des classes qui est vraiment du vieux mobilier cassé et qui ne peut pas être réparé. Donc, est-ce qu'il peut y avoir un budget mobilier prévisionnel pour les années à venir ?

Monsieur le Maire : Donnez-nous la liste.

Madame Bonnet : C'est déjà fait depuis des années.

Madame Valois : Mais on vous a demandé de réitérer pour l'année.

Madame Bonnet : C'est toujours le même mobilier qui est demandé puisque ce sont toujours les mêmes besoins : bancs, petites tables, petites chaises, voilà.

Madame Valois : Oui mais en quel nombre, pour quelle classe ?

Madame Bonnet : Ça peut se prévoir sur chaque classe. Toutes les classes en ont besoin. Mais c'est déjà fait, le mobilier a été envoyé.

Monsieur le Maire : Il y a des classes dont le mobilier est neuf.

Madame Bonnet : Alors, pas dans l'école maternelle. Peut-être ailleurs, mais pas dans l'école maternelle. En tous cas, un budget, je pense que ça serait une bonne idée.

Madame Valois : Mettez la liste à jour et faites-la nous passer.

Madame Bonnet : Elle est déjà à jour et elle est déjà envoyée à Madame Karagulian.

Monsieur le Maire : On s'éloigne de l'objet de la délibération.

Madame Bonnet : Pour dire, effectivement, le mobilier de l'église, ce n'est pas obligatoire, en revanche, le mobilier des classes, c'est obligatoire. Les équipements, les réparations pour les tout-petits. Donc c'était pour le bien-être des petits écoliers que je demandais.

Monsieur le Maire : Sachez que le mobilier de l'église est communal.

Madame Bonnet : Oui mais ce n'est pas une dépense obligatoire.

Monsieur le Maire : Et on a une partie du mobilier qui est classée. C'est de l'Histoire, c'est du patrimoine. On peut très bien, comme ça a déjà été fait, prendre ce mobilier qui date de Louis XIV, etc. et le mettre à la pluie, on en a jeté, parce qu'ils ont pourri. On a même mis des tableaux de maître dans des hangars, et certains ont disparu. Et si vous regardez actuellement, on a une grande exposition à Aix-en-Provence, Daret. La page de couverture, c'est un tableau, de Simiane. C'est du patrimoine de Simiane qui est mis à l'honneur. On a un patrimoine extrêmement riche, donc je veux bien que notre patrimoine on le laisse partir en déliquescence, moi personnellement et mon équipe, et je pense l'ensemble des simianais, on est contre.

Madame Bonnet : Je n'ai pas dit que c'était une mauvaise idée, je dis seulement qu'il y avait des obligations en termes d'équipements pour les scolaires aussi, voilà.

Monsieur le Maire : Je pense que les obligations, on les réalise. Et il n'y a pas eu de soucis.
Madame Bonnet : Actuellement non.

Monsieur le Maire : Moi je vais souvent dans votre école, puisque je suis parent d'élèves, et je n'ai pas vu de mobilier... Attention, on peut tout mettre à neuf chaque année.

Madame Bonnet : Non ce n'est pas ce que j'ai demandé, j'ai demandé la réparation –

Monsieur le Maire : Je me rappelle avant où il y avait systématiquement des demandes, qu'il soit neuf ou pas. On changeait le mobilier des classes, on faisait un roulement. C'était un peu stupide.

Madame Bonnet : Là c'est de l'exagération, là ce que je demandais simplement –

Monsieur le Maire : Non mais c'est ce qu'il se passait. C'est pour ça qu'on vous demande la liste.

Madame Bonnet : Non mais justement la liste était envoyée depuis des années. C'est justement parce que ce n'est pas honoré que je fais le point là-dessus.

Madame Gagliardi : Madame Bonnet, excusez-moi, je vais intervenir. Déjà je n'ai reçu aucune demande et aucun inventaire.

Madame Bonnet : Alors c'est Madame Karagulian qui l'a reçu.

Madame Gagliardi : Pour pouvoir le mettre au budget, il faut que je le prévoie, que je demande des devis, que je demande des subventions.

Madame Bonnet : Oui, c'est demandé dans tous les conseils d'écoles. Et c'est Madame Karagulian qui l'a, donc elle vous la fera passer.

Monsieur le Maire : Ça, c'est du budget, on verra quand on fera le budget, actuellement on est sur une demande de subvention, point 2.4. Il y a une délibération, il y a un ordre du jour, donc on peut faire une réunion, mais là c'est un Conseil Municipal.

Madame Bonnet : Oui mais là c'étaient les priorités budgétaires.

Monsieur Pernot : Monsieur le Maire, juste un petit commentaire. Myriam prendra le point de remettre à la main directement les éléments attendus, c'est plus simple, et aussi vous dire que nous aussi on est pour la défense du patrimoine, on est pour l'entretien des bâtiments et c'est la raison pour laquelle vous n'êtes pas exclusif sur le sujet, et c'est la raison pour laquelle on votera pour cette délibération.

Madame Gagliardi : On n'a pas dit non, il nous faut les éléments, il faut qu'on l'étudie, et voilà.

Monsieur Pernot : Ce qu'on note juste, c'est qu'on déposera la liste.

Monsieur le Maire : Alors, nous avons reçu la liste, je viens de me tourner vers la DGS, il y a un mois, donc bien après le budget.

Madame Bonnet : Ça fait des années que c'est envoyé.

Monsieur le Maire : Vous n'allez pas demander « je veux 50 000 € chaque année pour le mobilier ». Donc, « on doit changer tant de tables, tant de chaises », ça, on peut le comprendre.

Monsieur Pernot : Merci Madame Karagulian.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité

2-5 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE.

Monsieur le Maire : Donc nous avons un véhicule électrique Trafic Communication dans le cadre d'une mise à disposition gratuite d'un véhicule. A ce titre, la société renouvelle son parc automobile et nous propose de racheter ce véhicule de marque Peugeot Partner, qui est affecté actuellement au Service Technique, pour le montant de 4000 €. Afin de financer ces dépenses, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide à la transition écologique à la hauteur de 60%. Dont une subvention à la hauteur de 2400 €. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Pernot : Merci Monsieur le Maire pour le micro. Je suis vraiment très surpris, franchement, je comprends qu'il y ait une société sur le territoire de Simiane qui propose à la commune de Simiane d'acheter un véhicule. C'est ce que j'ai compris ?

Monsieur le Maire : Non. Vous avez un véhicule qui est mis à disposition, avec des moyens publicitaires, etc., de la commune gratuitement. Après, quand ils renouvellent la flotte de ce véhicule, ils nous proposent de l'acquérir.

Monsieur Pernot : Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Ce dispositif existe dans la France entière et dans toutes les communes. A Bouc-Bel-Air, à Gardanne...

Monsieur Pernot : Vous voulez dire qu'il y a des communes qui disposent d'un véhicule gratuit, qui à l'échéance d'une location, on ne sait pas comment, on demande de payer la location qui était gratuite auparavant ?

Monsieur Castagnetti : Ce n'est pas ça du tout. En fait, il y a trois ans, on a fait une convention, on a récupéré ce véhicule électrique qui a été financé par des espaces publicitaires sur le véhicule. Cette convention est arrivée à la fin des trois ans, donc le prestataire Trafic Communication a relancé pour lui une acquisition financière pour refinancer les trois ans à venir. N'ayant pas trouvé la totalité du financement, il nous a fait une proposition de rachat de véhicule au montant, avec une succession des prestataires qu'il avait déjà. Pour donner un exemple, il fallait qu'il boucle un contrat sur 15 000€, lui il a trouvé 11 000€ de financement, donc les 4 000 € manquants, donc il nous a proposé à nous de faire l'acquisition du véhicule. Donc tous les prestataires qui ont signé pour de l'espace publicitaire sur notre véhicule continueront sur une durée de trois ans, et là à partir de notre délibération, le véhicule appartiendra à la commune, ça sera à nous de gérer ça. Et le véhicule sera à nous pour 2600€, 4000 € hors taxe.

Monsieur Pernot : Je ne veux pas lancer la polémique mais c'est important parce que, ce que je comprends c'est que la commune a pris un véhicule à ses frais, c'est ça ?

Monsieur Castagnetti : Mais non, pas du tout. Il a été mis à disposition, gratuitement, un véhicule qui est financé par les espaces publicitaires. Eux, ils ont un contrat, pour donner un chiffre rond, à 15 000€, avec ce contrat à 15 000€ ils peuvent nous mettre à disposition le véhicule. Cette année, ils ne sont pas arrivés à boucler leur budget. Ils ont bouclé 11 000€ de budget d'espace publicitaire, il leur manquait 4000€. Ils ont pris la décision de nous proposer à l'achat ce véhicule pour 4000 €. Nous, on a dit oui, donc on récupère –

Monsieur Pernot : Donc en fait, ce que je me dis en écoutant, c'est qu'on a permis à des sociétés de profiter et de bénéficier d'une promotion et d'une publicité au gré des déplacements d'un Service Technique mais que, en conséquence, non seulement on lui a permis de bénéficier de ça mais maintenant on va lui donner 4000€ ? On lui permet une communication –

Monsieur Castagnetti : Vous auriez juste la mise à disposition du véhicule au niveau du Service Technique.

Monsieur le Maire : Les publicités, ce sont les commerces de Simiane, ce n'est pas l'entreprise.

Monsieur Castagnetti : Nous on récupère en plus le véhicule gratuitement.

Monsieur le Maire : C'est comme ça dans toutes les communes.

Monsieur Castagnetti : C'est comme ça partout les contrats publicitaires.

Monsieur Zunino : On aimerait quand même connaître, puisqu'on parle de ce véhicule, le nombre d'années de ce véhicule, donc le millésime éventuellement, le nombre de kilomètres, est-ce que ça vaut le coup d'acheter un véhicule selon l'année.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas venu avec la carte grise du véhicule au Conseil Municipal.

Monsieur Castagnetti : Non mais c'est un véhicule électrique, donc si vous arrivez à trouver un véhicule électrique type véhicule utilitaire à 4000€, on le rachète.

Monsieur Zunino : Ça dépend s'il a 10 ans ?

Monsieur Castagnetti : Mais qu'il ait 10 ans ou qu'il ait 12 ans, c'est un véhicule électrique. Nous, il y a un entretien qui est compris avec, on avait tout le fonctionnement qui était dans le contrat. Donc là on le récupérera, au pire des cas dans l'absolu dans deux ans ou dans trois ans, on aura des batteries à changer, mais comme sur tous nos véhicules électriques, c'est la seule chose qu'il y a à changer dessus, avec les plaquettes.

Monsieur Zunino : Il n'y a pas que ça.

Monsieur Castagnetti : Et le véhicule a trois ans, il n'a pas vingt ans.

POUR : 26

ABSTENTION : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

2-6 OBJET : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 3.5 M€ POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE, SES EQUIPEMENTS ANNEXES ET DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES LIEES AU PROJET – HAUTS DE GADIE –

Monsieur Vigouroux : On n'avait eu aucune information concernant ce prêt de 3,5 M€. On vous a répondu tout à l'heure à Monsieur Zunino, que c'était le même que celui qui avait été présenté la dernière fois, ce qui n'est pas exact. L'autre fois on en prenait pour 31 ans et sept mois, là on en prend pour 42 ans ? Les taux ne sont pas les mêmes, donc les conditions sont assez différentes.

Monsieur le Maire : On a déjà eu cette discussion lors du budget.

Monsieur Vigouroux : Lors du budget, vous avez présenté un emprunt de 3,5M€ le 29 mars.

Monsieur le Maire : On l'a présenté à la commission des finances où vous n'êtes pas venu.

Monsieur Vigouroux : Non, vous ne l'avez pas présenté à la commission des finances, vous l'avez présenté en délibération au Conseil Municipal, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous me dites que je l'ai présenté, puis non.

Monsieur Vigouroux : Vous avez présenté celui de 3,5M€ pour une durée de 31 ans et sept mois, là vous nous présentez à nouveau 3,5M€ mais pour 42 ans, 24 mois plus 40 ans, 24 mois sur la phase de préfinancement, donc ça fait 42 ans. Avec des taux qui sont différents, etc. Donc on est mis devant le fait accompli de devoir prendre une décision sur une délibération –

Monsieur le Maire : Le prêt au budget est de 7M€. 3,5M€ on l'a mis avec la Banque Postale et celui-ci à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce ne sont pas les mêmes banques. Ce ne sont pas les mêmes offres.

Monsieur Vigouroux : Oui donc, on n'a aucune information qui nous est donnée avant le Conseil Municipal. On découvre ça aujourd'hui, avec une durée d'amortissement beaucoup plus conséquente que celle qui était prévue initialement. Et je voudrais juste rappeler les incidences que va avoir ce prêt sur les finances de la commune. Alors moi je me suis basé sur les anciens éléments, on était à un taux de presque 5 % pendant 17 mois, sur la phase de préfinancement, un taux qui était à 3,53 % sur 30 ans et un mois. Un taux d'endettement qui passe à 137% des recettes annuelles de la commune. Des charges d'intérêts qui passeront de 76 000 € en 2024 à 321 700 € en 2026, soit plus de 4 fois plus, un montant total des intérêts de ces emprunts qui représentera plus de 5M€ sûrement, et il faudrait calculer la nouvelle durée. Voilà, on n'a aucune information sur les coûts d'assurances ou de garanties, on ne sait pas s'il y en a, en principe il devrait y en avoir, ou une garantie, une hypothèque ou je ne sais trop quoi. Et surtout, c'est que malgré ces données très inquiétantes sur les finances de la commune, la commune envisage quand même de nouveaux investissements en dehors de l'école à hauteur de 8 253 800 € sur 2024 et 2025 auquel il faut rajouter les 1 087 000 € de restes à réaliser. Donc on va investir en plus de l'école 9 340 000€, en plus de ce prêt qui va peser très lourd et qui ne permettra pas d'en faire d'autres avant longtemps.

Monsieur Zunino : Comme je disais à l'introduction du Conseil Municipal, ce n'est pas normal que dans la note explicative de synthèse sur un emprunt de trois millions et demi d'euros, il n'y ait pas d'information concernant ce prêt. Si c'est un taux fixe ou un taux variable, et ça dans la note explicative, on est devant le fait accompli en Conseil Municipal à voter une délibération de 3.5M €, ce qui n'est pas normal. Je pense que la note explicative aurait pu être un peu plus détaillée.

Deuxièmement, on a bien voté un prêt à la Banque Postale de 3.5 M €, et on revote un nouveau prêt aujourd'hui de 3.5M€. Ce qui fait 7 millions.

Monsieur le Maire : Ce qui était prévu au budget. Je rappelle quand même que le coût de l'école, c'est 21 millions. Je tiens à le dire. S'il n'y a pas d'emprunt, ce n'est même pas la peine.

Monsieur Vigouroux : *propos inaudibles*

Monsieur le Maire : C'est en tranche, et les 21 millions qui étaient prévues, c'était sans les routes.

Monsieur Zunino : On parle des ressources de la planète en eau et tout pour nos enfants, mais je vois que pour nos enfants on va laisser une sacrée dette.

Monsieur le Maire : Pour nos enfants il faut une école.

Monsieur Zunino : En 2064.

Monsieur Pernot : Attendez, je pense que c'est important, c'est un élément de détails et de formes, aujourd'hui la délibération telle qu'elle est proposée on indique 3,5M€ -

Monsieur Le Maire : Monsieur Pernot, demandez la parole. Au Conseil Municipal, on demande la parole.

Monsieur Pernot : J'ai demandé la parole, vous n'avez peut-être pas entendu.

Monsieur le Maire : La parole, il faudrait que je vous la donne.

Monsieur Pernot : Non, parce que juste avant vous lanciez le nombre de vote, c'était important le détail, c'était juste une histoire de forme, pour que ce soit valide ou pas en fonction de ce que vous allez voter ou pas. C'est pour vous, ce n'est pas pour moi. Sur le document administratif, c'est indiqué trois millions cinq cent mille millions de millions.

Monsieur le Maire : Oui il y a une faute de frappe.

Monsieur le Pernot : C'est pour vous. Pas pour moi, parce que nous on va s'abstenir là-dessus.

Monsieur le Maire : On le corrigera. On vote pour 3,5 millions. C'est le titre. Après s'il y a une faute de plume, on ne va pas prendre le montant qui est derrière. Nous sommes d'accord. Et on en avait parlé déjà le 29 mars au Conseil Municipal.

Monsieur Pernot : *propos inaudibles*

Monsieur le Maire : Je ferai la remarque à la secrétaire.

POUR : 21

CONTRE : 6 (MM. Myriam BONNET – Stéphanie CHASTIN – Isabelle MAZEAUD-CULIOLI – Hervé PERNOT – Marc VIGOUROUX – M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

3-1 OBJET : INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire : Certains biens immobiliers détruits ne peuvent être reconstruits. Afin d'accompagner les administrés dans leurs projets de démolitions, souvent suivis de reconstructions, la commune souhaite avoir une visibilité sur les projets sur son territoire. Cela permet de mieux maîtriser ce qu'il est encore possible de construire, notamment dans les zones naturelles ou inondables. Depuis 2007, les permis de démolir ne font plus l'objet d'une autorisation d'urbanisme mais peuvent être maintenus par délibération du Conseil Municipal. Il y a lieu d'approuver cette délibération.

Monsieur Pernot : En introduction, on n'est pas du tout contre le fait de rajouter cet aspect administratif, même si quelque part on est un peu surpris parce que, depuis un certain nombre d'années, on a de vos échos la remarque que la procédure administrative c'est long, c'est compliqué, que l'état est si etc. Bon, je suis quand même interpellé parce qu'on rajoute une contrainte supplémentaire à l'instruction d'un permis de construire. Donc ça c'est le premier truc, ça va dans un non-sens de ce que vous avez évoqué jusqu'à présent, et deuxième sujet qui m'interpelle aussi sur le cas du permis de construire c'est qu'aujourd'hui, quand on construit une maison, ou qu'on demande un permis de construire, on a souvent des recours aux tiers, et ça contraint énormément le bon aboutissement des permis de construire. Donc il y a certaines personnes qui se retrouvent avec un permis de construire qui est attaqué, et leur projet n'aboutit pas, ou difficilement, ou est abandonné. Donc ces deux points-là m'interpellent un peu. Je me posais la question, si on était à votre place, si on faisait ça, comment vous réagiriez. Parce que sur le fond, je me pose vraiment la question de quel est l'objectif, je n'ai pas compris la motivation en fait. C'est-à-dire que moi, si je suis sur mon terrain, et qu'aujourd'hui, je déconstruis quelque chose pour reconstruire derrière, je n'arrive pas à comprendre votre motivation, c'est tout. Mais pour autant, on ne va pas s'opposer au vote de ce permis de démolition.

Monsieur Baldocchi : En fait, on n'a plus de terrain sur Simiane que les promoteurs pourraient convoiter, par contre, sans permis de démolir, ils peuvent acheter un terrain avec une villa, ou deux ou trois même, démolir et venir ensuite présenter un permis de construire sur un terrain constructible où il n'y a plus rien. En fait, ce permis permettra d'anticiper ce genre de choses qui pour nous seraient un problème. Parce qu'on veut maîtriser l'urbanisation de Simiane.

Monsieur le Maire : Ce phénomène, avec la loi zéro artificialisation, prend de l'ampleur. Il n'y a qu'à demander aux administrés le nombre de démarchages qu'ils ont de grosses sociétés, VINCI, Bouygues etc. pour racheter leurs terrains.

Monsieur Pernot : Encore une fois, ça m'interpelle que le nombre de fois qu'on a eu en Conseil Municipal un débat qui porte sur la problématique de la construction, la problématique de logement sur le territoire de Simiane, là vous allez en contresens en mettant en place quelque chose qui va permettre de réguler et lutter contre la construction de logements sur Simiane. Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire : Chacun sa vision, moi je ne veux pas de Simiane en béton. J'ai l'exemple sur beaucoup de villages où les promoteurs bétonnent quasiment tous les espaces. Moi, je ne le veux pas de ça pour Simiane de demain. Je ne le veux pas pour nos enfants. C'est une vision de l'avenir de Simiane.

Monsieur Pernot : Bien sûr, mais ça, il faut un point d'urbanisme et un projet d'ensemble, mais, pour autant, vous êtes en train de dire qu'aujourd'hui, a contrario de ce que vous évoquiez

jusqu'à présent, il n'y a pas de problème de logement sur Simiane. C'est ça ce que vous êtes en train de dire ?

Monsieur le Maire : Non, pas du tout. C'est peut-être ce que vous avez interprété, mais je ne vois pas quand est-ce que j'aurais pu le dire.

Monsieur Pernot : Comment on fait pour construire des logements si on n'a pas de place pour les construire ?

Monsieur le Maire : On parle d'un permis de démolir. Je ne vois pas le rapport.

Madame Mazeaud : Oui, juste une question technique. Donc le permis de démolir s'appliquera à partir de la délibération, ça veut dire que pour les permis de construire en cours il se passe quoi ?

Monsieur le Maire : Logiquement, ceux qui sont en cours, on ne va pas revenir au début parce qu'ils l'ont déposé après la délibération. Je ne sais pas s'il y en a.

Madame Mazeaud : D'accord, je voulais juste être clair sur ce point, merci.

Monsieur Baldocchi : Ça ne permet pas d'empêcher les constructions, mais de maîtriser, nuance.

Monsieur Zunino : Justement, on faisait allusion à 2007 concernant ce permis de démolir, mais il me semble qu'après 2007, c'était toujours en vigueur. Jusqu'au chemin de la Roque, il y a une construction qui a été faite aux alentours de 2009/2010. Il y avait un permis de démolir pour un foyer d'à peu près deux trois pièces. Il y avait le permis de démolir qui a été accordé. Donc je ne comprends pas pourquoi vous citez 2007 en disant que depuis ce jour-là il n'existe plus. Normalement ça devrait toujours exister ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que ça n'existe plus, il n'est plus obligatoire.

Monsieur Zunino : D'accord.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-2 OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS MINEURS SUR LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE

Monsieur Pernot : Puis-je prendre la parole s'il-vous plaît ?

Monsieur le Maire : C'est principalement sur la voirie. Allez-y.

Monsieur Pernot : Si je comprends bien pour avoir lu la convention, c'est un moyen pour la commune de Simiane de reprendre son autonomie quant à la décision de petits travaux sur sa commune, sur un domaine qui est du Conseil Départemental c'est ça ? Donc là, en fait, on part sur une durée de 10 ans, une fois la délibération validée. Dans l'absolue, je trouve ça plutôt intéressant parce que ça permet à la commune de reprendre la main sur son schéma de décisions,

d'aménagements de trottoirs si je comprends bien, d'élargissements de routes ; ça c'est important je pense que si on parle d'élargissement de routes, il faudra qu'on prévienne nos populations pour savoir si demain ils ont une route plus large devant eux pour leurs habitations. Donc, pas rapport à ça, j'avais deux questions, la première question, est-ce que typiquement le rond-point qui est à l'entrée de la commune de Simiane, rentrerait dans le champ de compétence du transfert de cette convention ? Ça, c'est le premier point, pour donner une illustration. Et ma deuxième question, c'est : est-ce qu'aujourd'hui en interne des Services Techniques de la commune de Simiane on a la compétence pour piloter, chiffrer, quantifier, mettre en consultation les entreprises pour conduire ces travaux ?

Monsieur le Maire : Sur les routes communales, oui. Sur la partie privée de la commune, oui. Sur la partie départementale, non. Le rond-point d'entrée de ville, ce n'est pas le département, c'est la Métropole. Les aménagements des entrées de villes étaient des problématiques métropolitaines. Et on est la dernière commune à avoir l'aide de la Métropole à ce niveau-là, financier. Je veux dire, c'est plus qu'une aide, c'est eux qui payent. Tout simplement, c'est que ceci a subi des affres de travaux préliminaires demandés par le département qui ont engendré un retard. Donc quand le couperet est tombé comme quoi, à partir de telle date tous travaux non-commencés ne seront plus pris en compte, nous avons fait des travaux préalables, si bien que la Métropole a accepté le dossier de Simiane Collongue.

Monsieur Zunino : Concernant cette délibération, il s'agit d'une convention cadre qui a été établie par le département et on ne peut pas y revenir dessus puisque tout est noté. Mais ce que je désapprouve dans cette convention cadre c'est qu'une fois que les travaux sont réalisés, notamment par exemple pour la mise en place de feux tricolores, un feu tricolore la mise en place c'est au minimum 4000€ sans parler du génie pour réaliser et mettre en œuvre un feu tricolore. Mais à la sortie, la commune va rétrocéder au département gratuitement les travaux. Et là ça m'interpelle un peu quand même parce qu'on va engager des travaux, qui risquent d'être conséquents, et on le rétrocédera au département gratuitement. Donc ça m'interpelle un peu.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas compris.

Monsieur Zunino : On parle de travaux mineurs, je parle d'un exemple qui est très simple, l'aménagement d'un feu tricolore.

Monsieur Castagnetti : La mise en place de la sécurisation routière par un feu tricolore, elle profitera à la commune ? On va la rétrocéder comment au département ? Si demain on met en place un feu tricolore, c'est pour sécuriser l'espace routier ?

Monsieur Zunino : Non mais ce qu'il y a c'est que ça va engager des frais financiers à la commune, pour installer par exemple un feu tricolore, ou deux feux pour un passage protégé ou quoi que ce soit, ça engage des frais, 10 000€ en moyenne pour deux feux tricolores, sans parler du génie qui est à 100€ minimum hors taxes, en mètre linéaire, et à la fin des travaux qui seront réalisés, on rétrocédera au département –

Monsieur Castagnetti : La compétence ?

Monsieur Zunino : Non, les travaux, on les fait gratuitement.

Monsieur Castagnetti : Mais on ne les fait pas gratuitement, on les fait pour les Simianais. Allez demander aux gens qui habitent aux Frênes si les feux rouges qu'on a mis en place ils

ne sont pas contents de les avoir. Quand ils sortent de leur lotissement et qu'ils se sentent en sécurité.

Monsieur Zunino : Vous demandez des subventions de travaux de proximités, vous pouvez très bien continuer à demander des subventions pour travaux de proximités.

Monsieur le Maire : J'ai compris. Effectivement, mais la commune pour l'instant, n'en a pas du tout l'intention de faire des feux ou autres. Par contre s'il y a les coussins berlinois ou autres on les fera, mais on pourra les faire. Actuellement on ne peut pas les faire.

Monsieur Zunino : Oui mais ça va engager des frais pour la commune.

Monsieur le Maire : Si la commune veut des coussins berlinois, ce sera à sa charge financièrement. En gros c'est ce que ça veut dire. Et ce que je vois surtout c'est le passage protégé pour les piétons et les vélos. Et là-dessus on ne peut pas dire que le département le déploie énormément. C'est à la charge de la commune.

Monsieur Castagnetti : Regardez les délibérations, le département nous avait refusé toutes les demandes de subventions pour les coussins berlinois du centre commercial au Moulin. Alors qu'il y a un vrai danger. A voir le dernier accident qu'on a eu il y a un mois. Donc on aurait pu mettre en place des ralentisseurs, de la sécurité, on n'en serait pas arrivé là. Donc il y a une vraie nécessité à sécuriser l'espace routier.

Monsieur Zunino : Je vous rappelle quand même qu'au point de vue route et rue du village, il y avait quand même un projet avec un prêt qui avait été accordé pour financer justement ces travaux-là, et ces travaux n'ont toujours pas été exécutés. On m'a répondu dans un certain Conseil Municipal que c'était échelonné sur plusieurs années mais depuis 2019 ça fait quand même 5 ans.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas tout compris là. Parce qu'au niveau départemental

Je n'ai pas tout compris là. Parce qu'au niveau départemental ... et on peut en faire parce qu'il y avait cette délibération. Avant on ne pouvait pas faire. On n'a pas pu prendre un prêt pour quelque chose qui nous est interdit.

Monsieur Zunino : L'Avenue du Général de Gaulle on pouvait très bien effectuer la réfection de la voirie.

Monsieur le Maire : Non, maintenant il y a une partie qui va être communale, mais avant c'était départementale et on ne pouvait rien faire. On a mis un ralentisseur, d'accord ? Le Conseil Départemental nous a dit de l'enlever. En disant « vous n'avez pas le droit, c'est notre partie ». Après négociations on a gardé le ralentisseur parce que c'était vraiment nécessaire pour la sécurité. Mais en aucun cas, on aurait fait ça.

POUR : 26

CONTRE : 1 (M. Gilbert ZUNINO)

La délibération est adoptée.

4-1 OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2024/2025 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE – DISPOSITIF PROVENCE EN SCENE

Monsieur le Maire : Donc il s'agit des spectacles, chose que l'on fait chaque année depuis très longtemps.

Madame Bonnet : La question s'adresse d'abord à l'adjointe aux finances Madame Gagliardi. Pouvez-vous nous indiquer la somme annuelle consacrée à la culture à Simiane ?

Monsieur le Maire : Alors je vois ou vous voulez en venir politiquement.

Madame Bonnet : Pas du tout c'est une question.

Monsieur le Maire : On vous répondra quand on aura les données.

Madame Bonnet : Non mais globalement, pas au centime près.

Madame Gagliardi : Le budget que me présente l'adjointe et la chef des Services de la culture est en gros de 30 000 €. Plus, il y a une grande partie qui est financée par la métropole, plus une grande partie par le département, il y a énormément de spectacles gratuits qu'on échange en fait soit la salle, on fait des partenariats.

Monsieur le Maire : Au niveau de la programmation culturelle, je pense qu'il y a beaucoup de villes qui nous envient.

Madame Bonnet : C'est le budget que je voulais demander.

Madame Gagliardi : Oui en gros l'enveloppe doit être de 30 000. Mais elle varie chaque année, et c'est suivant le programme. Entre 22 et 30. Après comme je vous dis, il y a des échanges, des partenariats. Des fois on prête la salle on a les spectacles gratuits, des fois on n'a pas la billetterie, des fois on fait la billetterie.

Monsieur le Maire : C'est variable mais à des moments il y a des recettes.

Madame Bonnet : Je note, entre 22 000 et 30 000 €.

Madame Gagliardi : Et je pense que sur Simiane-Collongue, au niveau des spectacles de la culture on est bien.

Madame Bonnet : Non mais c'est juste pour savoir à peu près la fourchette. Alors, pour la reconduction du partenariat culturel avec le Conseil Départemental pour l'année 2024/2025 semble s'inscrire dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent. Cependant avez-vous réalisé un bilan qualitatif et quantitatif de ces spectacles ?

Madame Gagliardi : Pour ma part non parce que ce n'est pas mon domaine.
Monsieur le Maire : Essayez d'entrée, dites-moi où vous voulez en venir parce que là on se perd.

Madame Bonnet : Je n'ai pas fini vous allez voir la suite. Nous avons reçu des retours négatifs sur la qualité de certains spectacles de style pagnolesque. La compagnie sera-t-elle encore

sollicitée pour la prochaine saison ? C'était de mémoire quelque chose comme « Chroniques Marseillaises ».

Monsieur le Maire : S'il y a des retours négatifs on ne reconduit pas.

Madame Bonnet : C'est ce que je voulais simplement demander.

Monsieur le Maire : Mais en général les spectacles, ce ne sont pas les mêmes spectacles qui repassent.

Madame Bonnet : Non mais parfois c'est renouvelé, mais si ce n'est pas le cas, très bien.

Madame Segura : Ce que vous souhaitez savoir c'est si nous avons des retours par rapport à cette programmation ? Puisque vous parlez de qualitatif... Effectivement de temps en temps nous recevons de la part des personnes qui viennent aux spectacles des compliments, heureusement, et de la part aussi des personnes de la Mairie, elles ne sont pas très nombreuses, mais qui sont assidues à nos spectacles, et en dehors de ça c'était quoi la question ?

Madame Bonnet : C'était juste pour savoir si cette compagnie, avec des comédies pagnolesques, allaient être reconduites pour la prochaine saison.

Madame Segura : Non, ils ne sont pas reconduits. Mais il y avait un souci avec ça ?

Madame Bonnet : Visiblement, les textes n'étaient pas très bien sus, elle est repassée plusieurs fois cette compagnie et visiblement elle n'a pas donné lieu à une satisfaction.

Madame Segura : C'était dans le cadre des spectacles gratuits, donc nous leur avons prêté la salle, ça n'empêche, c'est vrai que certaines fois ils avaient oublié leurs textes. A leur décharge, ils ont rempli la salle à chaque fois.

Madame Bonnet : De Simianais je suppose ?

Madame Segura : Pas forcément, certaines fois, les compagnies qui viennent jouer font venir aussi beaucoup de personnes de l'extérieur. Donc simplement, il en faut pour tous les goûts, même si c'est vrai que c'était un petit peu tiré par les cheveux certaines fois.

Monsieur le Maire : On ne reconduira pas un spectacle si personne ne veut le voir ou s'il n'est pas intéressant, par contre sachez qu'on ne fait pas du tout de censure au niveau de la culture. Donc si les salles sont pleines et les gens intéressés, évidemment, la compagnie on la reconduira.

Monsieur Zunino : Juste un truc qui m'a un peu choqué, ce n'est pas pour dévaloriser Madame Segura, avec ses valeurs et ses compétences, mais Madame Gagliardi a fait un lapsus, Madame Segura n'est pas adjointe, elle est Conseillère Municipale déléguée à la culture.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5-1 OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire : C'est une procédure normale. C'est un poste en CDD qu'il faut renouveler.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5-2 OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE NON TITULAIRE SUR EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET 804 HEURES ANNUALISEES D'ADJOINT TECHNIQUE REGISSEUR SON ET LUMIERE ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE 28 H D'ADJOINT TECHNIQUE REGISSEUR SON ET LUMIERE

Monsieur le Maire : C'est-à-dire qu'on augmente les horaires du régisseur.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5-3 OBJET : DELIBERATION RELATIVE AU PROTOCOLE DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire : Je rappelle pour mémoire que nous avions, en 2014 ou 2015, les agents ne faisaient pas 1607 heures mais beaucoup moins, donc j'ai remis à 1607 heures, et notre protocole de temps de travail a été validé par la préfecture et actuellement avec les évolutions législatives, on nous demande de remodifier, d'une façon mineure d'ailleurs, ce protocole.

Monsieur Vigouroux : Juste un petit point sur l'article 3.1.1 du nouveau protocole, je pense qu'il faut faire référence à l'article 4.1 et non pas l'article 2.7, qui concerne les astreintes et non pas les heures supplémentaires, c'est une petite erreur de frappe il me semble, page 9 du protocole. Concernant les jours de fractionnement, il n'est pas prévu de renoncement aux congés supplémentaires lorsque les congés sont pris en dehors de la période de référence du 1^{er} mai au 31 octobre à la demande de l'agent, vous confirmez ce principe ? Parce qu'assez régulièrement ça se fait. Quand c'est l'agent qui demande à prendre ses congés en dehors de cette période, il renonce aux congés supplémentaires de fractionnements. Mais là ce n'est pas précisé. Sur l'article 6.5, vous écrivez que les jours en RTT doivent être pris au plus tard au 31 janvier de l'année en cours. Ça paraît difficile de prendre des jours de RTT d'une année en cours avant le 31 janvier, je pense que c'est l'année N+1.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Vigouroux : Et enfin, le titre relatif aux autorisations spéciales d'absences ne précise pas si elles sont rémunérées, le cas échéant, quelles sont les conditions de rémunération. Il n'y a absolument rien sur la rémunération. Et une autorisation spéciale d'absence ne vaut pas rémunération obligatoirement.

Monsieur le Maire : Pour les autorisations spéciales d'absences, elles ne sont pas rémunérées, sauf si c'est une autorisation d'absence pour une demi-heure.

Monsieur Vigouroux : En principe c'est précisé. Sur le protocole il faudrait le préciser en tous cas.

POUR : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, je remercie la présence du public qui est nombreux aujourd'hui, je vous souhaite par avance de bonnes vacances pour ceux qui vont partir, et puis je pense que l'actualité étant assez chargée avec les jeux olympiques la partie législative, les vacances feront du bien à beaucoup de personnes. Je vous remercie.

L'ordre du jour est épuisé à 19h46, Monsieur le Maire lève la séance.

Secrétaire de séance
Dominique VALOIS-VALÉRA

Le Maire,
Philippe ARDHOIN



~~Archer~~

Simulac
par procuration

Gilbert

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Regard

Frauer

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Large handwritten signature]

pour CASIA GUYON
procuration